

PV N° 1/2022-2023

Réunion de Bureau du 24-08-2022

Présents : CELLIER Jean, CHAPELLON Marie-Pierre, CLUZEL Franck, LABARTHE Renaud, LACQUIT Céline, MULAS Janine, SCOMPARIN Joël, TAEYE Corinne, VACHER Pierre.

Invités : LEMAIRE Éric.

Excusés élus : NAVARRO Daniele, SERRES Alain,

Excusés invités : CHASSARD Pierre-Yves, MORATA Greg

La réunion a lieu en présentiel et débute à 18h50.

1. Ouverture : Joël SCOMPARIN

Joël remercie toutes les personnes présentes et propose de débiter la réunion en suivant l'ordre du jour. Le reste des discussions pourra se faire éventuellement au cours de la collation qui suivra.

2. Les règlements :

Ils ont été envoyés un peu en avance pour que tout le monde s'en imprègne. Des modifications sont apportées et les règlements seront mis à validation pour une mise en ligne la semaine prochaine. Un mail personnalisé sera envoyé à tous les comités avec les montées R3 plus les jeunes Ligue.

3. Les demandes reçues par courrier :

- Courrier du CD 03

Le Comité de l'Allier est en déficit, il demande une aide à la Ligue de 2500 à 5000 €.

La proposition est soumise à validation : 8 contre et 1 abstention.

Avis défavorable émis par le Bureau.

Un courrier sera au Président du Comité.

- Courrier de Ball&co

Courrier à destination des CD en associant la Ligue et l'IFRABB comme lors du bureau de décembre 2021, le bureau donne un avis défavorable.

La proposition est soumise à validation : 9 contre.

Avis défavorable émis par le Bureau.

Un courrier sera envoyé au Président de l'association.

4. Tarification arbitres

Le barème pour les matchs amicaux sera diffusé dans le Bulletin Officiel de la Ligue.

La proposition est soumise à validation : 9 contre.

5. Calendrier administratif :

Joël et Janine présentent un projet de calendrier qui sera validé au prochain Bureau. Un Bureau est prévu majoritairement tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois. Un Comité Directeur sera organisé tous les 2 mois en visioconférence et à différents endroits.

Le prochain Comité Directeur aura lieu le jeudi 22 septembre 2022 à Bron pour l'élection du Président de la Ligue.

Le Conseil des Territoires aura lieu un jour avant chaque Comité Directeur. Un séminaire avec les salariés et les membres du Comité Directeur est prévu le vendredi 25 novembre 2022.

6. Appel d'offre pour développer le partenariat :

3 personnes ont été reçues mi-juillet. Une offre a été retenue. L'action débutera lors d'une réunion le 16 septembre 2022. En octobre il est prévu la construction de l'offre. Le lancement de l'action commerciale est prévu en novembre.

La proposition est soumise à validation : 9 pour.

Avis favorable émis par le Bureau.

7. Divers

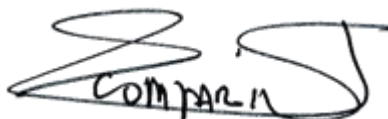
- Vol du minibus : il a été retrouvé en Suisse. Proposition de rachat faite par l'assurance à hauteur de 22 K€. Pour rappel, achat il y a deux ans et demi pour 27 K€. Depuis, 32.000 km. Valeur des travaux : 32 K€. La proposition est soumise à validation : 9 pour. Avis favorable émis par le Bureau.
- Audit de surveillance Qualiopi : on conserve le label mais une attention est à porter pour certains indicateurs (trop de volume, pas assez de protection de nos données ou non partage des données)
Mise en place du process qualité sur la Ligue : responsables qualité Éric et Pierre-Yves.
- Relance calendrier communication : il sera mis en place début septembre.
- Règlement Intérieur : Éric poursuit le travail et le soumettra à validation lors du prochain CSE.
- RGPD, Responsabilité Sociétale : Renaud LABARTHE
- Prime d'intéressement : calculée à partir de 2 critères atteints sur 4 : 900€ environ pour 1 ETP.
- Effectif au 1^{er} septembre 2022 : 41 salariés, pour un équivalent de 33,3 ETP.
- Suite réception des courriers pour sollicitation d'élus aux Assemblées Générales de clubs :
 - Dimanche 28 août : Courmon d'Auvergne : Pierre VACHER
 - Lundi 29 août : Cran Pringy : Renaud LABARTHE
 - Samedi 17 septembre : le Stade Clermontois : Joël SCOMPARIN
- Positionnement de délégué aux Comité Départementaux pour leurs comités directeurs : référents Ligue :
 - 01 : Jean CELLIER
 - 03 : Marie-Pierre CHAPELLON
 - 15 : Marie-Pierre CHAPELLON
 - 26-07 : Joël SCOMPARIN
 - 38 : Janine MULAS ou Joël SCOMPARIN
 - 42 : Joël SCOMPARIN ou Pierre VACHER
 - 43 : Jean CELLIER
 - 63 : Joël SCOMPARIN ou Céline LAQUIT
 - 69 : Janine MULAS ou Joël SCOMPARIN
 - 73 : Renaud LABARTHE
 - 74 : Renaud LABARTHE et Corinne TAEYE
- Actualité pour la Commission Régional des Officiels :
 - Camp d'été aux Coteaux : arbitres de tout secteur (à développer sur tout le territoire AURA)
 - Stages St Symphorien de Lay
 - Stages pré-nationaux à Vichy : 3 et 4 septembre
 - Stage à Villerest et à Clermont-Ferrand (recyclage arbitres) R2-R3 : 10 ou 11 septembre
 - Réflexion sur une journée d'échanges entre arbitres et OTM
- Séminaire des staffs des pôles : 22 au 24/08 à Voiron
- Séminaire d'intégration des 76 pôlistes : 24-25/08 avec Média Day et reportage photos.
- NGTV va mettre un camion VIP à disposition le samedi 3 septembre sur le Big Twelve à Voiron (tournoi 3x3 préparation Coupe d'Europe). Le partenaire prend à sa charge cette organisation. Un mail d'invitation va être envoyé aux membres du comité de la Ligue et aux Présidents des Comités Départementaux.
- En ce qui concerne les règles de réunion des commissions de la Ligue, il est rappelé que Janine MULAS et Joël SCOMPARIN doivent être invités. Après chaque réunion, un compte rendu doit être rédigé et validé avant diffusion. Un mail d'information va être transmis à toutes les commissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 21h30.

La Secrétaire Générale
Janine MULAS



Le Président
Joël SCOMPARIN





Désignations des officiels des rencontres amicales

| Niveau | ARBITRE | | OTM | |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Organisme désignant | Organisme validant | Organisme désignant | Organisme validant |
| Equipe de France | Répartiteur HN | Répartiteur HN | Répartiteur HN OTM | Répartiteur HN OTM |
| 1er division masculine Professionnelle | CRO | Répartiteur HN | Répartiteur HN OTM | Répartiteur HN OTM |
| PROB - LFB - NM1 | CRO | Répartiteur HN | CRO | Répartiteur HN OTM |
| LF2-NM2-NF1-NF2-NM3-NF3 | CRO | CRO | CRO | CRO |
| Ligues | CRO | CRO | CRO | CRO |

Désignation : 1^{ère} et 2^{ème} division Masculine – LFB

Trois arbitres obligatoires avec au minima

Un Arbitre HN obligatoire du niveau le plus élevé et un Arbitre HN du niveau ou du niveau immédiatement en dessous et un Arbitre du niveau HN

Désignation : NM1

Deux arbitres avec au minima

Un Arbitre obligatoire du niveau HN et un Arbitre HN du niveau ou du niveau immédiatement en dessous.

Désignation sur les autres niveaux

Sur chaque désignation, le niveau des arbitres est important Il est essentiel, qu'au minimum, un des arbitres soit validé sur le niveau de l'équipe évoluant sur le niveau le plus haut.

Nota Aucun arbitre ne peut diriger une rencontre sans avoir été désigné par un organisme officiel de la Fédération.

BARÈMES DES OFFICIELS POUR RENCONTRES AMICALES

Secteur Haut Niveau – HN1 – HN2 – HN3

1ère Division Masculine Professionnelle : 140 €

2 ème Division Masculine Professionnelle 110 €

LFB: 80 €

NM1: 70 €

Frais de Repas : 30 € sur justificatif
Frais de nuit : 60 € maximum sur justificatif, si distance aller ≥ 200 kms
Frais de déplacement voiture: 0,38 € par Km Aller et Retour
Frais de déplacement SNCF : 1^{ère} classe avec Carte Fréquence

Aucune indemnité de semaine ne peut être perçue.

BARÈMES DES OFFICIELS POUR RENCONTRES AMICALES

Secteur Amateurs

Arbitres

LF2 – NM2 – NF1 – Espoirs Betcliv : 70 €

NF2 – NM3 – Espoirs ProB : 55 €

U15 et U18 France - NF3: 45 €

Ligues : 22 €

Frais de déplacement : 0,38 € par Km Aller + Retour

Nota : Aucune autre indemnité ne peut être perçue (repas, de semaine). Le barème applicable est basé sur l'équipe évoluant au plus haut niveau.

OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

1^{ère} et 2^{ème} Division Masculine Professionnelle – LFB: 35 €

NM1: 35 €

NM2 – Ligue 2 – Espoirs Betclic : 25€

Autres niveaux Championnat de France : 20 €

Frais de déplacement : 0,38 € par Km Aller + Retour

Nota : Aucune autre indemnité ne peut être perçue (repas, de semaine). Le barème applicable est basé sur l'équipe évoluant au plus haut niveau.